



Aide à la saisie du rapport CSI par le référent CSI

Dans le présent document, les points de vigilance portent sur :

- Le mot de passe du référent CSI
- L'onglet « Enregistrer le rapport uniquement »
- Les Avis à émettre
- L'onglet « Enregistrer le rapport définitif »
- Téléchargement et diffusion du rapport CSI

N'hésitez pas à nous faire remonter des points susceptibles de poser problème, afin que nous puissions compléter ce tutoriel.

Le Mot de passe

Trois liens URL ont été créés pour chaque doctorant. Ils permettent à toutes les parties de rédiger leur rapport : doctorant, direction de thèse, **CSI**

Le doctorant communique au référent du CSI le lien URL pour établir le « rapport annuel de comité de suivi individuel ».

Un mot de passe est demandé. Il s'agit du Pass CSI Bordeaux. Il est affiché dans le compte Adum du référent, en haut et à gauche de l'écran. Au moment du copier, <u>ne pas mettre d'espace</u> avant et après le mot de passe.

Tous les référents des CSI ont un compte Adum unique créé soit par l'EDSP2 soit par une autre école doctorale. En cas de difficulté à accéder au compte Adum, contacter <u>edsp2@u-bordeaux.fr</u>

Les Avis

/ Avis du comité de suivi individuel sur la réinscription

▶ Une inscription dérogatoire en 4ème année ou plus est-elle envisagée ? ○ Oui ○ Non

○ Favorable ○ Favorable avec réserves ○ Défavorable

Avis circonstancié

→ A renseigner si le CSI dispose de l'information.

Emettre obligatoirement un avis sur la demande de réinscription

Le rôle du comité de suivi est de s'assurer du bon déroulement du doctorat lors de l'entretien annuel obligatoire qui sera consigné dans un rapport.

Ce rapport doit être établi chaque année minutieusement car son contenu permet au doctorant et à la direction de thèse de disposer de repères, notamment pour cadrer la thèse dans la durée impartie.

En cas d'éventuelles difficultés relevées ou pressenties :

- Si la difficulté est ressentie par le doctorant : nous recommandons de la consigner dans le rapport et d'en discuter le plus rapidement possible avec les différents interlocuteurs, afin que des procédures adaptées pour y faire face soient mises en place au plus vite.

Une procédure confidentielle est aussi prévue dans le rapport en ligne :

Le comité de suivi alerte la direction de l'école doctorale sur « toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste » par un rapport confidentiel

Cette information ne sera pas présente sur le rapport définitif mais accessible par la direction de l'ED O Quí O Non

Si OUI, il est attendu que le référent du comité communique à l'ED un mail explicitant l'alerte.

Le doctorant peut également en discuter avec son tuteur ou saisir la direction de l'ED.

- Si la difficulté est ressentie par la direction de thèse ou le CSI : l'ED recommande de la notifier expressément dans l'avis circonstancié en mentionnant les recommandations appropriées permettant une évolution favorable de la situation. Il est par exemple possible de cocher un avis "Favorable avec réserves" qui constitue un signal clair de vigilance pour toutes les parties (doctorant-direction de thèse-EDSP2). Des recommandations détaillées donneront alors au doctorant l'opportunité de mettre en œuvre les moyens visant à répondre aux sollicitations du comité ou de la direction de thèse.

Les rapports compilés du comité traduisent l'évolution de la situation du doctorat tout au long de son parcours doctoral (avancée des travaux, conditions de réalisation, relation doctorant-direction de thèse, suivi des recommandations du comité, etc). Emettre un avis défavorable à une réinscription, sans avoir formulé des points de vigilance, d'alerte ainsi que des recommandations claires dans le(s) précédent(s) rapport(s), serait en contradiction avec les missions d'accompagnement, de conseil et de cadrage qui sont celles du comité.

Les onglets « Enregistrer le rapport uniquement » et « Enregistrer le rapport définitif « (en fin du document)

Date de l'établissement du rapport

Le référent a la possibilité d'arrêter sa saisie à tout moment pour y revenir ultérieurement. Il faut cliquer sur « Enregistrer le rapport uniquement » pour que la saisie soit enregistrée.

Le référent peut communiquer le lien URL et son Pass CSI Bordeaux aux autres membres du comité pour une consulter/compléter le rapport avant l'enregistrement définitif par le référent. Attention le clic sur « Enregistrer le rapport définitif » ne permet plus de modifier le rapport. Cependant l'école doctorale peut redonner l'accès au formulaire mais il faudra tout saisir à nouveau.

Téléchargement et diffusion du rapport

Après validation du rapport définitif par le référent :

Rapport annuel du comité de suivi individuel de thèse

Votre rapport définitif a été enregistré. Il est visible ici : 🗎

Cliquer sur l'icône



Pour télécharger le rapport, aller sur le menu du navigateur, « Imprimer », « Télécharger au format PDF » :



L'ED déposera le rapport dans Adum et indiquera l'avis du CSI sur la demande de réinscription. Un mail automatique avertira le doctorant et la direction de thèse (en copie le référent) que le rapport et l'avis sont consultables dans Adum.